



Contrats de Canaux de l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux, du canal de Cabedan-neuf, du canal de l'Isle et du canal de Carpentras



Evaluation



Comité de pilotage du 13 septembre 2018

Ordre du jour

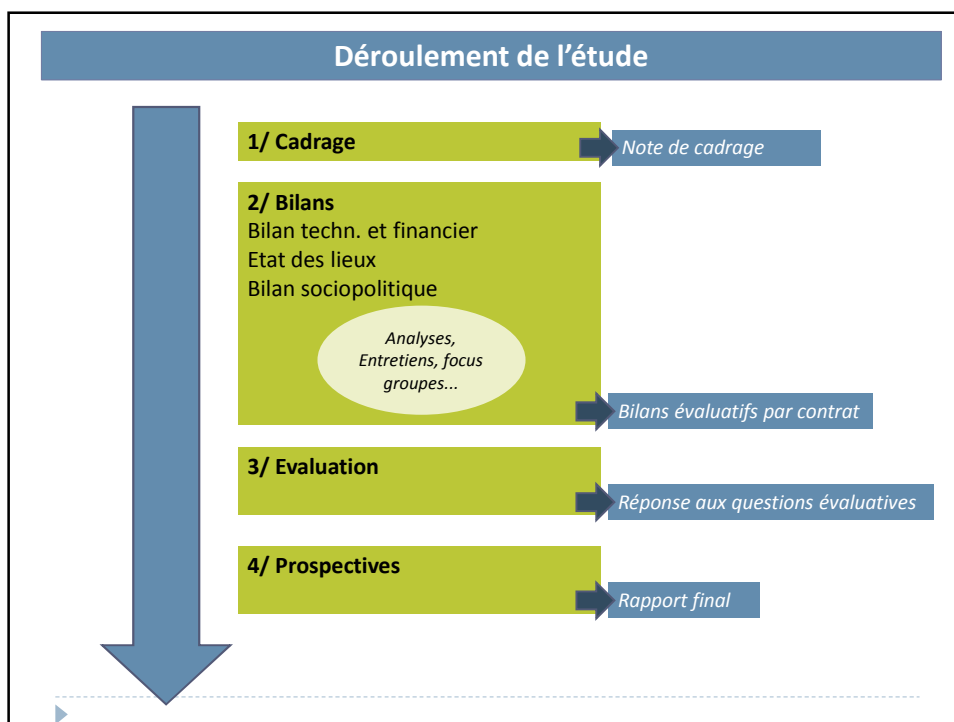
- 1) Rappel méthodologique
- 2) Réponses aux questions évaluatives
- 3) Phases prospective : organisation du travail, principaux enjeux
- 4) Planning de la fin de la mission





Rappel de la méthodologie

3





Réponses aux questions évaluatives



5

Questions évaluatives

Question 1

Quels ont été les avantages et les limites de la démarche collective rassemblant ces 5 canaux aux logiques, enjeux, contraintes différentes ?

Quels ont été le rôle et la place du contrat de canal de l'Union dans la dynamique d'ensemble des canaux ?

Quest. 2

Quels liens ont pu être développés avec les collectivités du territoire ?

Quest. 3

Comment l'objectif d'économie d'eau a-t-il été géré par les canaux ?

Quest. 4

Quelle a été la plus-value de la démarche « contrat de canal » pour la réalisation et le financement des actions et la mise en dynamique des territoires sur lesquels elle portait ?

Quest. 5

En quoi les contrats de canaux ont-ils eu des effets hors des territoires qui les concernent ?

Q1 – Lien entre canaux et place de l'Union

Le poids de l'histoire : une démarche fondamentalement collective à son démarrage

- ▶ Stratégie commune, « charte d'objectif », poste d'animateur en commun aux cinq structures
- ▶ Colonne vertébrale stratégique similaire, actions communes ou transversales induisant un certain effet d'entraînement
- ▶ Mais des programmes d'actions spécifiques ont été nécessaires par canaux
- ▶ Des temporalités différentes : niveau de connaissance, de structuration, de priorité hétérogènes
- ▶ Synergie recherchée mais effet ralentissement de la démarche – Poste d'animateur unique insuffisant



7

Q1 – Lien entre canaux et place de l'Union

Des liens stratégiques et techniques peu développés en phase de mise en œuvre

- ▶ Les liens entre les cinq canaux ont été assez faibles au cours de la phase de mise en œuvre
 - ▶ Mise en œuvre actions, liens aux acteurs du territoire, conseils syndicaux
 - ▶ Peu de démarches collectives
- ▶ Relationnel politique complexe entre les canaux, ralentissant les démarches et ne favorisant pas les actions transversales
- ▶ Resserrement après coup des financements (2009) peu favorable à la dynamique d'ensemble



8

Q1 – Lien entre canaux et place de l'Union

Place de l'Union du canal Luberon Sorgues Ventoux dans cette dynamique commune

- ▶ Canal de l'Union, colonne vertébrale hydraulique du système, ayant justifié des ambitions d'en faire le support de démarches communes entre les 5 canaux
- ▶ D'un point de vue historique, la structure faisait face à des questions statutaires importantes (ordonnance de 2004). Mission de médiation > Mésentente, crispations > statuts et fonctionnement validés en 2014
- ▶ Représentation politique de 3 canaux de manière directe, St Julien de manière indirecte, rendant difficile l'ambition de donner à ce canal une place centrale



9

Q1 – Lien entre canaux et place de l'Union

Pertinence d'un contrat de canal pour l'Union ?

- ▶ Trois scénarios étudiés lors de l'élaboration de la démarche
- ▶ Une pertinence intrinsèque au regard de la diversité des besoins : ouvrages, économies d'eau, urbanisation...
- ▶ Mais quel « territoire » d'application ? Quels acteurs autour de la table ?
- ▶ Par construction la gouvernance est resserrée autour des 4 structures adhérentes, avec des décideurs essentiellement externes au territoire, et une tendance à prioriser les enjeux « eau »
- ▶ Choix de 2005 de traiter ce canal comme les autres, cohérent avec le contexte de l'époque : besoins importants (\$, éco d'eau), outil « contrat » émergent
- ▶ Actions d'envergure réalisées, mais dimension transversale peu investie



10

Q2 – Lien aux collectivités

- ▶ Nature des territoires des canaux : plus-value et pertinence de cibler un axe « territorial » (malgré des diversités contextuelles et historiques)
- ▶ Prise en compte dès l'élaboration ayant permis une certaine effervescence, au devenir différent suivant les thématiques :
 - ▶ **Fréquentation** : pertinent sur Carpentras et L'Union, moins sur l'Isle et pas sur Cabedan. Carpentras ayant quelque peu essuyé les plâtres en la matière
 - ▶ **Eaux pluviales** : enjeu fondamental pour les canaux comme pour les communes, mais sentiment d'une « patate chaude » qu'ils se rejettent
 - ▶ **Lien à l'urbanisation** : avancées très positives, émergence et structuration de relations de travail. Très abouties sur Carpentras, en construction sur Cabedan, moins instituées sur l'Isle
- ▶ Des « commissions collectivités » permettant leur investissement dans des axes de travail les concernant plus directement
- ▶ Liens actifs au niveau communal, insuffisants au niveau intercommunal et planification
- ▶ Un constat en demi-teinte, avec des enjeux d'approfondissement rendant indispensable un positionnement fort des structures de gestion

--

Q3 – Economies d'eau

Place de l'objectif d'économies d'eau dans les Contrats de canaux

- ▶ **L'objectif de générer des économies d'eau a été déterminant dans l'avènement des Contrats de canaux :**
 - ▶ Contexte général de renforcement de la gestion quantitative des ressources en eau
 - ▶ Au 9^{ème} programme (2007-2012), l'Agence de l'eau conditionne ses aides aux canaux à la réalisation d'économies d'eau et à la mise en place de Contrats de canaux
 - ▶ Les modalités font l'objet d'un **protocole de gestion de la ressource** figurant dans le document contractuel, qui précise notamment l'objectif de **50% des volumes économisés qui doivent être restitués aux milieux aquatiques** locaux ou à la Durance pour une durée de 25 ans

Rappel : avant les Contrats, les canaux valorisaient les économies d'eau liées aux travaux via les conventions avec EDF
- ▶ **Les Contrats de canaux définissent les modalités de mise en œuvre et de suivi du protocole de gestion de la ressource en eau**
 - ▶ Création de 4 COEC'EAU, en charge d'identifier les milieux aquatiques destinataires de 50% des volumes économisés



12

Q3 – Economies d'eau

Place de l'objectif d'économies d'eau dans les Contrats de canaux

- ▶ **La question des économies d'eau, pourtant fondatrice des Contrats ne semble pas avoir été pleinement intégrée au niveau local :**
 - ▶ Elle ne figure pas explicitement dans la charte d'objectifs
 - ▶ Le contenu du protocole est mal connu et peu accessible aux acteurs non techniques
 - ▶ La mise en perspective avec la gestion quantitative de la ressource durancienne n'est pas faite dans les documents des contrats
 - ▶ Certains objectifs de la charte relatifs au maintien des externalités des canaux semblent peu cohérents avec l'objectif d'économies d'eau
- ▶ **L'objectif des économies d'eau, fondateur, mais paradoxalement assez absent des documents de contrats, manque de clarté :** lien avec l'échelle durancienne non explicite, protocole prévoyant une valorisation prioritaire en local
- ▶ **La question des économies d'eau reste l'affaire des techniciens et des acteurs « macro », en particulier l'Agence de l'eau :** idée renforcée par la mise en place protocole Agence de l'eau – EDF qui définit le devenir des volumes « laissés en Durance »

Q3 – Economies d'eau

Perception par les acteurs

- ▶ **Des visions différentes, questions d'échelle mais aussi de manque de lisibilité du dispositif de gestion des économies d'eau**
 - ▶ Pour les acteurs macro et d'autres acteurs de l'environnement : la finalité principale des Contrats de canaux est l'optimisation de l'utilisation de la ressource durancienne via la réduction des prélèvements des canaux d'irrigation, dans le contexte du changement climatique
 - ▶ Cependant, une partie des acteurs locaux continuent de mettre en avant le rôle des externalités de l'irrigation gravitaire sur les milieux naturels locaux (qui pourtant diminue depuis des années avec l'évolution de la desserte et des techniques d'irrigation) et manifeste des craintes vis-à-vis des opérations de modernisation, du fait des impacts sur les milieux et les paysages locaux
- ▶ **Plus de pédagogie et d'information sur les enjeux associés aux économies d'eau** aurait peut-être permis de faire évoluer les perceptions

Q3 – Economies d'eau

Les résultats des Contrats en termes d'économies d'eau

- ▶ **Bilans techniques : 8,7 millions de m³ économisés sur l'ensemble des 4 Contrats de canaux**, les 2/3 par le canal de l'Isle
- ▶ **Bilan des 4 COEC'EAU** Carpentras, Durance, Sorgues, Coulon-Calavon
 - ▶ positif quant à l'état des lieux des connexions entre les canaux et les milieux aquatiques locaux et le débat sur les apports des canaux
 - ▶ mitigé sur le plan de la définition de la destination des milieux aquatiques locaux, illustrant la difficulté de ce débat
 - ▶ avancées limitées du fait de la nature de ces instances (pas de véritable gouvernance ni de moyens)
- ▶ In fine **les COEC'EAU n'ont pas jusqu'à présent identifié de besoins complémentaires des milieux locaux → les volumes économisés sont « laissés en Durance »** (sauf restitutions du canal de Carpentras dans l'Auzon antérieure au Contrat)

15

Q3 – Economies d'eau

Conclusions

- ▶ La **question des économies d'eau, déterminante dans la genèse des Contrats** de canaux du Vaucluse, est néanmoins **restée en arrière-plan** de la démarche de contrat pour la plupart des acteurs locaux qui l'appréhende difficilement
- ▶ Cette **opacité contribue à entretenir les critiques** d'une partie des acteurs locaux envers la modernisation des réseaux de desserte
- ▶ **Les conditions d'aides financières, alignées sur les critères du PDRR** (importance de la composante agricole du projet et des économies d'eau attendues), **orientent la définition des travaux** portés par les gestionnaires de canaux.
- ▶ Elles ne permettent pas de financer certains types de **travaux, pourtant indispensables à la pérennité des structures**, en particulier pour les canaux du Vaucluse, où les enjeux de sécurisation sont très importants

16

Q4 – Outil contrat de canal

- ▶ **Une réelle plus-value pour les territoires, d'un point de vue technique, financier, de concertation et de démarche d'ensemble associant les acteurs des territoires**
- ▶ **Un accroissement des compétences des maîtres d'ouvrage** : financement de postes d'animation > professionnalisme et légitimité des structures
- ▶ **Un « effet levier » financier : planification technique et financière** indispensable à la gestion des canaux et à l'engagement des partenaires financiers. **Mais** :
 - ▶ Difficultés liées au partage d'une même enveloppe financière = ralentissement de la démarche, et mise en concurrence des structures pour l'obtention des financements
 - ▶ Décalage des opérations dans le temps, état des connaissances parfois imparfait, nécessité pour les 4 canaux de parer au plus pressé,
 - ▶ Evolution des conditions d'aide > effet levier financier moins évident en fin de contrat
- ▶ **Des démarches territoriales et concertées** = permet de donner un cadre et de valoriser le travail réalisé à la fois auprès des partenaires institutionnels et auprès des acteurs locaux

17

Q4 – Outil contrat de canal

- ▶ **La prise en compte d'enjeux multithématiques** : approche globale dépassant une gestion purement « technique » des infrastructures hydrauliques, favorable à un plus grand partage des enjeux, objectifs, contraintes
 - ▶ Montée en puissance de la question des économies d'eau (axe 2) + axes social et culturel, et patrimonial = réflexion et actions intégrant les canaux dans un contexte territorial plus large, **touchant d'autres acteurs que ceux concernés directement par la gestion du canal.**
 - ▶ Occasion d'**organiser une concertation importante sur le territoire** (notamment phase d'élaboration) = étape cruciale de construction d'une vision commune + initiation **de nouveaux partenariats garantissant l'ancrage territorial**
- ▶ **De multiples façons de concevoir les Contrats de Canaux**
 - ▶ Financement d'actions de modernisation, sécurisation etc. des infrastructures hydrauliques
 - ▶ Réalisation d'économies d'eau et leur valorisation dans le cadre d'un protocole de gestion
 - ▶ Une première démarche de rapprochement entre structures de gestion permettant la construction d'une communauté d'objectifs
 - ▶ Une démarche territoriale visant à aboutir à une gestion du canal plus globale (enjeux), plus partagée (acteurs)

Q5 – Effet externes au territoire

- ▶ **Des échanges d'expériences** ont pu être réalisés avec les ASA d'autres territoires : informations techniques, administratives, juridiques... = enrichissement des pratiques
- ▶ **Des échanges plus fréquents entre structures porteuses de contrats de canaux** : études communes avec le Contrat de Canal de Manosque (04) + présence des membres des équipes aux instances de pilotage ou événements importants de la démarche = renforcement des liens entre les équipes d'animation « Contrats »
- ▶ **Interventions en dehors de leur territoire** = à l'échelle régionale (réseau des ASA de PACA) ou nationale (représentation à l'ANASP de certaines d'entre elles), conférant une « chambre d'écho » et une meilleure visibilité aux actions menées.
- ▶ **Les partenaires supra-territoriaux** tels que l'Agence de l'eau et la Région PACA ont su valoriser les exemples vertueux des quatre canaux auprès d'autres territoires

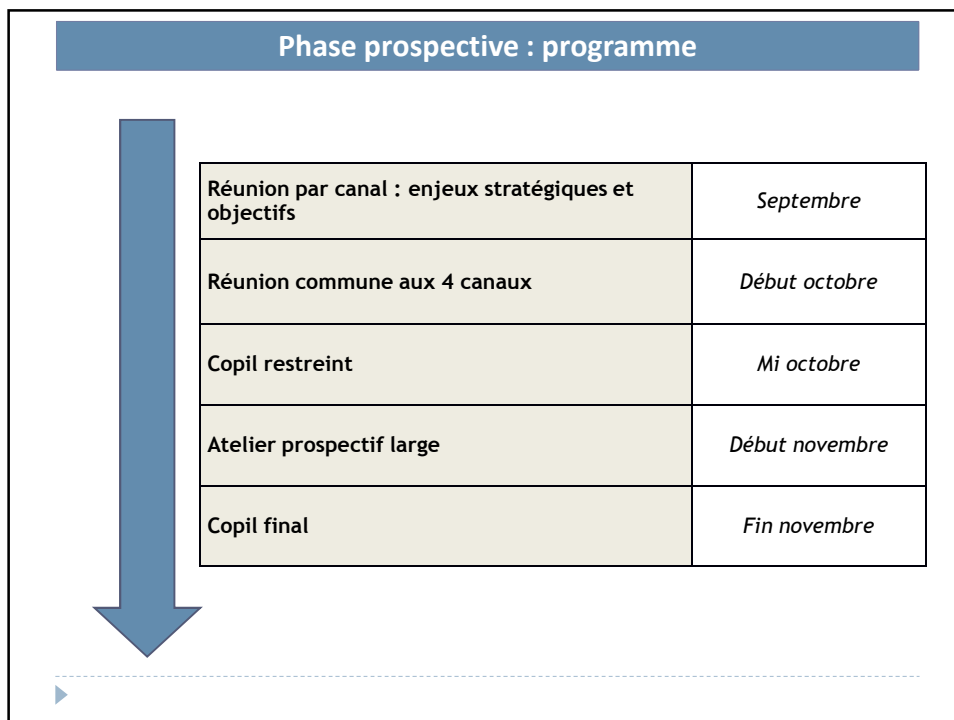
19



Perspectives



20



Phase prospective

► **Quelle opportunité de poursuivre des contrats de canaux ?**

| | Avantages | Inconvénients |
|---|-----------|---------------|
| Arrêter les contrats ? | | |
| Construire des contrats #2 ? | | |
| Poursuivre vers des démarches locales ad hoc ? | | |

22

Phase prospective

- **Quel degré de partenariat/de mise en commun entre les 4 canaux ?**

| | Avantages | Inconvénients |
|---|-----------|---------------|
| Démarche commune ? | | |
| Communauté d'objectifs ? | | |
| Mise en commun de ressources, de démarches ? | | |
| Démarches juxtaposées (4 canaux , 4 contrats) ? | | |



23

Phase prospective

- **Partenaires institutionnels : quelles perspectives pour les contrats de canaux ?**



24

